



FICHE D'INSCRIPTION 2025

RÉSIDENT :	CAMP DE JOUR (160\$) <input type="checkbox"/>	CAMP DE JOUR AVEC SERVICE DE GARDE (280\$) <input type="checkbox"/>
NON-RÉSIDENT :	CAMP DE JOUR (260\$) <input type="checkbox"/>	CAMP DE JOUR AVEC SERVICE DE GARDE (380\$) <input type="checkbox"/>
MONTANT TOTAL :		
MODE DE PAIEMENT :	<input type="checkbox"/> ARGENT COMPTANT <input type="checkbox"/> CHÈQUE (# de chèque) _____ <input type="checkbox"/> VIRREMENT BANCAIRE	

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

PRÉNOM, NOM DE (S) L'ENFANT (S)	DATE DE NAISSANCE	SDG		CHANDAIL <i>Grandeur</i>
		AM	PM	
_____	_____	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	S M L XL
_____	_____	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	S M L XL
_____	_____	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	S M L XL

PERSONNES AUTORISÉES

Parent # 1 :	Parent # 2 :
Lien :	Lien :
Adresse :	Adresse :
Téléphone : (Rés.)	Téléphone : (Rés.)
(Bur.)	(Bur.)
(Cell.)	(Cell.)
Courriel :	Courriel :
GARDE de l'enfant : Parent #1 & #2 <input type="checkbox"/> Parent # 1 <input type="checkbox"/> Parent # 2 <input type="checkbox"/> Partagée <input type="checkbox"/> Tuteur <input type="checkbox"/>	

PERSONNES AUTORISÉES À QUITTER LE CDJ AVEC MON OU MES ENFANT (S) (autres que celles mentionnées à la section 2)

Prénom et nom _____	Lien _____
Prénom et nom _____	Lien _____
EN MON ABSENCE , j'autorise mon enfant à partir seul pour dîner et/ou à la fin de la journée OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	
<small>* Veuillez noter que les noms mentionnés ci-haut sont les seules personnes autorisées à venir chercher votre enfant. Une preuve d'identité sera demandée afin de valider l'identité de la personne responsable de quitter avec votre enfant. Le personnel de l'Œuvre des Terrains de Jeux ne sera pas autorisé en aucun cas à laisser quitter votre enfants avec aucune autres personnes que celles mentionnées dans ce formulaire. Pour autoriser une autre personne à aller chercher votre enfant, vous devez aviser par écrit, le responsable de l'Œuvre des terrains de jeux de Charette.</small>	
FRÉQUENTATION : mon enfant fréquentera le camp de jour les semaines de la construction (20 juillet au 02 août) OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	
COMMENTAIRES: _____	

FRAIS DE RETARD

DES FRAIS DE RETARD DE 5 \$ PAR TRANCHE DE 10 MINUTES SERONT APPLICABLES À COMPTER DE 16H30 (POUR LES ENFANTS NON-INSCRITS AU SERVICE DE GARDE) ET 17H30 (POUR LES ENFANTS INSCRITS AU SERVICE DE GARDE). VOUS DEVREZ PAYER LES FRAIS SUR PLACE LA MÊME JOURNÉE OU AU PLUS TARD LE LENDEMAIN MATIN. EN SIGNANT LE FORMULAIRE D'INSCRIPTION, JE M'ENGAGE À RESPECTER LES HEURES D'OUVERTURE ET À PAYER LES FRAIS DE RETARD LE CAS ÉCHÉANT.

RELEVÉ 24 POUR CEUX BÉNÉFICIAIRE DU SERVICE DE GARDE

Relevé au nom de :	NAS :
Adresse (complète) :	Lien avec l'enfant :
Signature :	Date :

***Veuillez prendre note que toutes les informations concernant le relevé 24 demeureront confidentielles**

Signature : _____

Date : _____

ENGAGEMENTS ET CODE DE VIE

Service de garde

En plus des heures régulières, il est possible d'inscrire votre enfant au service de garde. Lors de ces moments, nous offrons un service de surveillance et non d'animation. Dans cette période, les enfants s'amuse ensemble et font des activités libres. Le camp de jour ne se tiendra pas responsable des jeunes non-inscrits au service de garde avant et après les heures régulières du camp de jour. Par contre, si votre enfant arrive au terrain des loisirs avant l'heure du début du camp de jour (peu importe la raison), nous nous verrons dans l'obligation de l'inclure au service de garde. Nous vous demanderons alors de payer les sommes dues (5 \$ par période de 10 minutes). Les mêmes règles s'appliquent à la fin de la journée du camp de jour, soit après 16h30.

En cas de retard, vous devrez payer les frais sur place la même journée ou au plus tard le lendemain matin.

Code de vie

Afin d'uniformiser les règlements du programme de camp de jour ainsi que les interventions, l'œuvre des terrains de jeux de Charette s'est dotée d'un code de vie que tous les enfants doivent respecter, et ce, en tout temps. Voici ces règlements et les conséquences qui s'appliquent en cas de non-respect.

Règlements :

- 1.Langage :** un langage convenable et respectueux est requis en tout temps entre les enfants et envers le personnel.
- 2.Respect :** aucune forme de violence (physique, verbale, intimidation ou matériel) ne sera tolérée. Les coups, les injures et les menaces, que ce soit envers un enfant ou un animateur, de même que le bris de matériel sont interdits.
- 3.Objets personnels :** les objets personnels, tels que cellulaire, jeux vidéo, objets dangereux etc., doivent être laissés à la maison (même durant le service de garde).
- 4.Tenue vestimentaire :** une tenue convenable est exigée au camp de jour (vêtements sportifs et adaptés aux activités proposées). L'animateur pourra demander à un jeune de ne plus porter un vêtement s'il le juge inadéquat.
- 5.Présence :** si l'enfant doit quitter le parc avant la fin de la journée ou s'il doit quitter avec une personne autre que le parent, un message écrit est obligatoire.

Conséquences :

- 1.** Avis au parent du comportement inadéquat par l'animateur. À signer et à retourner.
- 2.** Rencontre avec le parent par le responsable du camp de jour.
- 3.** Suspension du camp de jour (le nombre de jours sera à la discrétion du responsable) et une rencontre entre les parents, l'enfant et le responsable avant le retour de l'enfant.
- 4.** Retrait du programme de camp de jour, et ce, sans remboursement.

Pour une infraction jugée grave, le responsable se réserve le droit de donner une conséquence qui tiendra compte de la gravité du geste, et ce sans nécessairement suivre l'ordre de la procédure ci-dessus.

Dans le cas d'un bris volontaire, les parents devront assumer les coûts de remplacement du matériel.

Politique de remboursement

L'œuvre des terrains de jeux de Charette Inc. se réfère à l'index juridique de la Protection du consommateur de l'Association des camps du Québec pour sa politique de remboursement.

Annulation et remboursement

Aucun remboursement n'est possible à moins de problème de santé majeur avec une preuve médicale. Le remboursement est à l'entière discrétion de la direction de l'O.T.J. de Charette inc.

**Je reconnais avoir pris connaissance du formulaire d'engagements et
code de vie et m'engage à m'y conformer.**

Signature : Date/...../.....

Ce présent fait partie intégrante du formulaire d'inscription pour le camp de jour.